

LUNDI 27 JANVIER 2025

IMPACT DU NOUVEAU PROGRAMME IMPORT/EXPORT :

EN AVANT, DÉDOUANEMENT TOUTE !



L'Administration des Douanes se met en ordre de marche pour répondre aux évolutions souhaitées par la Commission Européenne à travers le Code des Douanes de l'Union. Cette mise en œuvre, certes tardive, est nécessaire afin de moderniser nos outils. En conséquence, les services sont confrontés à l'arrivée de nouveaux applicatifs ou à l'évolution de ceux existants (ANTS, DELTA I/E, ICS2, DELTA T). Le programme de travail du CDU est prévu pour se terminer le 31 décembre 2025.

À l'heure des incertitudes pesant sur les économies mondiales et des menaces liées à une politique de tarification douanière plus contraignante, **L'UNSA Douanes souligne que l'UE poursuit une volonté de limitation des contrôles à ses frontières, alors que d'autres pays revendiquent le retour des barrières douanières...** C'est dans ce cadre que la DG a dû organiser une réunion technique relative aux évolutions métiers. En introduction, nos propos étaient simples mais essentiels : connaître les impacts à venir sur le quotidien des agents chargés du dédouanement, les évolutions des méthodes de travail et la vision de l'Administration concernant la future architecture des bureaux de douanes.

→ LA DOUANE ENTRE ACCOMPAGNEMENT ET CONTRÔLE DES OPÉRATEURS

La Douane des Opérations Commerciales repose sur deux piliers : l'accompagnement des opérateurs et le contrôle des flux. L'enjeu est donc de trouver un équilibre entre le soutien de l'activité commerciale, via les conseils des PAE et des PGP, et l'exercice efficace de la mission de contrôle réalisée par les bureaux. En réponse à notre première interrogation, l'administration a précisé qu'il existe deux phases distinctes : l'avant-dédouanement et le dédouanement proprement dit. Une politique de contrôle intégrée sera mise en place. Ainsi, l'avant-dédouanement gagnera en importance dans tous les bureaux, et il serait même nécessaire de créer des bureaux intérieurs, car les bureaux frontaliers ne pourront pas tout gérer seuls. En outre, le bureau JCF travaille actuellement sur des outils, notamment la refonte et l'amélioration de BANACO, ce qui passera par une harmonisation des outils de ciblage et de contrôle.

→ LE BUREAU DE DEMAIN ?

L'UNSA Douanes a voulu savoir quelle est la vision de l'administration quant à la future architecture des bureaux OP/CO ? La DG répond que le service RESEAU réalise des diagnostics afin de définir un cadre général pour leur structuration. L'avant-dédouanement, avec l'outil ANTES, sera la pierre angulaire de la nouvelle organisation des bureaux de douanes. Il constituera un référentiel des lieux de contrôle en dépôt temporaire. Cependant, la pleine opérabilité pour les services n'interviendra qu'à l'horizon 2026/2027.

En conclusion :

Le sous-directeur de COMINT confesse qu'« *il est préférable de définir une stratégie avant d'avoir les outils* ». Au travail donc, pour définir la stratégie des contrôles douaniers en opérations commerciales. Pendant que le futur du dédouanement se dessine déjà, la structuration des bureaux reste en cours. Et surtout, se pose la question des moyens et du maillage, pour accomplir efficacement cette mission.

FOCUS SUR LA BRANCHE OP/CO-AG :

Nous saluons l'initiative de la Direction générale qui engage cette année un cycle de discussions sur les métiers OP/CO et AG. Elle répond à une demande initiale formulée par l'UNSA Douanes ([lire ici](#)). Les services, déjà fragilisés par un sous-effectif chronique, sont les premiers à subir les conséquences des réformes successives et des transferts de charges. Un agent de constatation peut se voir confier des missions normalement réservées à un contrôleur, voire à un inspecteur. Il est donc crucial de définir un accord de méthode, afin de discuter librement de toutes ces problématiques et de faire un état des lieux complet. **L'objectif n'est pas de contraindre les agents à des tâches supplémentaires sans reconnaissance, mais de garantir un cadre de travail viable et cohérent.**

